

## ADMINISTRATION.

## 10.—Revenu des lettres patentes et inscriptions de homesteads pendant les années fiscales 1909-1913.

Sources de revenu.	1909.	1910.	1911.	1912.	1913.
	\$	\$	\$	\$	\$
Droits de concess. grat. (Homestead).....	389,039	415,232	445,135	391,703	337,055
Ventes au comptant.....	951,442	1,239,037	1,193,756	1,967,183	1,650,492
Ventes sur certificat.....	20,136	9,974	1,438	3,257	6,157
Droits de coupe de bois.....	269,838	378,011	387,055	400,669	463,739
Droits de coupe de foin, de mines, de carrière, etc., etc.....	252,972	460,154	774,569	729,240	781,283
Toutes autres recettes.....	394,251	520,038	504,120	485,985	416,476
Revenu brut.....	2,277,678	3,022,446	3,306,073	3,978,037	3,655,202
Remboursement.....	102,464	121,431	198,689	197,631	246,106
Revenu net.....	2,175,214	2,901,015	3,107,384	3,780,406	3,409,096
Total du revenu net, 1872- 1912.....	29,385,261	32,286,276	35,393,660	39,174,066	42,583,162
Lettres patentes émises pour terres fédérales nom. Inscriptions de home- steads..... nomb.	22,431	22,854	21,754	19,354	24,965
	39,083	41,569	44,479	39,151	33,699

**Département du Secrétaire d'Etat.**—Le nombre des chartes d'incorporation, accordées pendant l'année fiscale 1913-14, y compris les chartes supplémentaires, a été de 758, contre 939 pendant la dernière année fiscale 1912-13. Le capital totalisé des nouvelles compagnies, pendant l'année 1913-14, a été de \$361,708,567, et le capital des compagnies existantes a été augmenté pendant l'année de \$60,609,003; élevant ainsi le capital autorisé pendant l'année à \$422,317,570, contre \$680,762,200 pour l'année précédente.

**Loi sur les jeunes délinquants, 1908.**—Cette loi a été mise en vigueur dans la ville de Stratford et le comté de Perth, depuis la dernière publication de l'Annuaire. Elle l'est maintenant dans les villes suivantes: Halifax, Toronto, Montréal, Victoria, Vancouver, Winnipeg, Ottawa, Charlottetown, Stratford, et dans le comté de Perth.

**Loi de tempérance du Canada.**—Cette loi prohibe la vente des liqueurs enivrantes dans les endroits qui l'ont adoptée, et est appliquée par le Secrétaire d'Etat. Elle est maintenant en vigueur dans 24 comtés ou villes. Dix de ceux-ci sont en Nouvelle-Ecosse, 10 au Nouveau-Brunswick, 2 au Manitoba, 1 dans Ontario et 1 dans Québec. La loi a été récemment adoptée dans deux autres comtés d'Ontario: Peel et Huron, où elle entrera en vigueur après le délai fixé par les statuts. Un plébiscite tenu en même temps dans le comté de Welland relativement à cette loi, en a repoussé l'adoption.

**Naturalisations.**—Les naturalisations effectuées en vertu de la loi de la Naturalisation, pendant l'année terminée de 30 juin 1913, se sont élevées à 24,995. Sur ce nombre, 10,098 ont été accordées à des gens autrefois citoyens des Etats-Unis. Le tableau 11 indique par principale nationalité, le nombre de naturalisations effectuées au Canada pendant les années de 1907 à 1912, en vertu de la loi sur la